

PLAN DE COURS

POL-7058 : Droit, politiques et administrations publiques

NRC 12109 | Hiver 2017

Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3

Ce cours examine les fondements légaux des politiques publiques et de l'action des administrations publiques par l'étude des principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien. À l'aide d'études de cas et d'exemples tirés de lois, de règlements, de directives administratives et de jugements, il vise à développer, chez l'étudiant, des habiletés dans la recherche et l'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	08h30 à 11h20	DKN-1257	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

20 déc. 2016 (10h26)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=74868>

Coordonnées et disponibilités

Marc-André Dowd

Chargé de cours

marc-andre.dowd@fd.ulaval.ca

Disponibilités

Je réponds à mes courriels dans un délai maximal de 24 heures.

Je serai disponible pour des rencontres en personne, après chaque cours les mardis à compter de 11h30 ou sur rendez-vous.

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

418-656-2131 poste 5222

Lundi au jeudi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 21 h 30
Vendredi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00

Plan de cours non officiel

20 déc. 2016 (10h26)

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif général du cours	4
Objectifs spécifiques	4
Approche pédagogique	4
Mode d'encadrement	5
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	6
Liste des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Examen de mi-session	6
Dossier thématique (en équipe de 2)	7
Présentation orale du dossier	7
Analyse critique	8
Barème de conversion	8
Règlements et politiques institutionnels	9
Évaluation de la qualité du français	9
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	9
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	10
Plagiat	10
Matériel didactique	10
Liste du matériel obligatoire	10
Liste du matériel complémentaire	11
Spécifications technologiques	11
Bibliographie et annexes	12
Bibliographie	12

Description du cours

Introduction

Bonjour à tous,

L'action de l'État, autant dans la formulation et dans la mise en oeuvre des politiques publiques que dans la gestion publique, est encadrée par une multitude de règles légales et de principes juridiques de droit administratif. Pour quiconque s'intéresse aux affaires publiques, il importe de développer une sensibilité sur ces aspects légaux. Pour bien comprendre et analyser l'action de l'État dans un domaine donné, on doit connaître le cadre normatif dans lequel il est appelé à agir. Ce qu'il a le droit, ou non, de faire...

La première partie du cours vise à expliciter les grands principes généraux applicables en droit administratif québécois et canadien. Je tenterais, dans la mesure du possible, de lier ces principes avec des illustrations que nous fournirons l'actualité politique.

La deuxième partie du cours sera consacrée à des études de cas qui permettront d'explorer les relations, et quelquefois les tensions, qui existent entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Qu'est-ce qui fonde le droit des juges d'intervenir sur des choix politiques réalisés par des représentants de la population dûment élus ? De beaux débats en perspective...

Enfin, tout au cours de la session, je souhaite vous donner l'occasion de travailler sur un enjeu de politique publique ou de gestion publique qui vous intéresse de façon particulière. D'y explorer l'impact du droit, sous différentes facettes, et de développer une réflexion critique à ce sujet.

Voilà, en quelques lignes, ma proposition de séminaire. Ce sera un plaisir de discuter avec vous tout au cours de la session!

Marc-André Dowd

Objectif général du cours

- Connaître, comprendre et appliquer à des situations concrètes certains principes juridiques généraux applicables au droit administratif québécois et canadien qui fondent les politiques publiques et l'action des administrations publiques.

Objectifs spécifiques

- Développer, chez l'étudiant-e, des habiletés dans la recherche et l'interprétation du cadre normatif qui vient baliser l'action de l'État dans une situation donnée;
- Explorer les relations et les tensions qui existent, au Canada et au Québec, entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et développer une perspective critique à cet égard.

Approche pédagogique

L'approche pédagogique retenue est articulée autour des éléments suivants:

- 1) En ouverture de chaque séance, le chargé de cours tente de lier un sujet de l'actualité politique de la semaine aux principes de droit administratif qui le sous-tendent. Il s'agit, en quelque sorte, de «découvrir» le droit derrière les enjeux de politiques publiques ou de gestion publique;
- 2) Pour les semaines 2 à 7, le chargé de cours fait une présentation magistrale (assisté d'un Powepoint) de différents principes généraux du droit administratif applicable au Canada et au Québec. Les étudiant-e-s ont fait des lectures préalables au thème discuté et sont invités à intervenir de façon dynamique au cours de la présentation;
- 3) Un exercice est proposé à chaque séance. Par équipe de deux, les étudiant-e-s sont invité-e-s à appliquer la matière présentée en classe à une situation de fait particulière. C'est l'occasion de s'initier à la recherche et à l'interprétation de divers instruments juridiques: loi, règlement, directive, jugement, etc.;

4) Pour les semaines 10 à 13, la présentation magistrale fait place à des études de cas dynamiques qui visent à illustrer les relations et les tensions qui existent, au Canada et au Québec, entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Certains textes de doctrine sont présentés afin de susciter la discussion au sein du groupe;

5) Parallèlement à ces activités, les étudiant-e-s sont invités à choisir un thème (avec l'accord du chargé de cours) relatif à une politique publique ou à un enjeu de management public et à constituer un dossier visant à présenter, de façon critique, le cadre normatif applicable et, le cas échéant, les relations et tensions entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire concernant ce sujet.

6) Au cours des deux dernières séances du cours, les étudiant-e-s sont invitées à présenter leur dossier au groupe et à participer à une discussion critique sur le sujet.

Mode d'encadrement

La chargé de cours prêtera assistance aux étudiant-e-s pour les aider à structurer leur recherche juridique sur les thèmes retenus (recherche de législation, de règlements, de directives, de jugements et d'articles de doctrine). Des périodes de temps en classe seront déterminées à cette fin. Le chargé de cours pourra également être rencontré après chaque cours.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Présentation du cours et introduction Présentation du chargé de cours- Présentation détaillée du plan de cours- Introduction - Le droit administratif- Les bases constitutionnelles du droit administratif- Les bases historiques du droit administratif- Administration publique, Politique et Droit	10 janv. 2017
L'administration centrale Les techniques d'organisation administrative (centralisation, décentralisation, déconcentration)- Les autorités administratives centrales:- Le gouvernement- Les ministres- Les organes centraux indépendants- Droits, Privilèges et immunités de la Couronne	17 janv. 2017
Les autorités administratives décentralisées Présentation- Les organismes consultatifs- Les organismes de gestion administrative- Les tribunaux administratifs- Les organismes de régulation- Les entreprises publiques- Les établissements publics	24 janv. 2017
Le pouvoir discrétionnaire La notion de pouvoir discrétionnaire- L'encadrement constitutionnel du pouvoir discrétionnaire- L'encadrement législatif et réglementaire du pouvoir discrétionnaire- La reconnaissance du pouvoir discrétionnaire par la prérogative- L'autolimitation du pouvoir discrétionnaire- Les modalités d'exercice du pouvoir discrétionnaire	31 janv. 2017
Les actes administratifs et l'équité procédurale Introduction- Les actes prédécisionnels- Les actes décisionnels discrétionnaires- Les actes unilatéraux- Les actes bilatéraux- Les actes post-décisionnels- L'équité procédurale- La Loi sur la justice administrative	7 févr. 2017
Le pouvoir réglementaire et les directives La nature du règlement- Le domaine du règlement- L'habilitation à prendre un règlement- L'édiction du règlement- Le contrôle du règlement- La légalité du règlement- Notion de directive et éléments constitutifs- Régime juridique applicable à la directive	14 févr. 2017
Examen de relais	21 févr. 2017
Le contrôle judiciaire des actes de l'Administration -Les fondements du contrôle judiciaire-La détermination de la norme de contrôle-La norme de la décision correcte-La norme de la décision raisonnable-Le contrôle des décisions discrétionnaires-Le contrôle des décisions appliquant les Chartes des droits de la personne	28 févr. 2017
SEMAINE DE LECTURE Bon repos. Profitez-en bien !	7 mars 2017
Le «dialogue» entre les pouvoirs exécutif et judiciaire - La Charte canadienne des droits et libertés - Examen de la Charte canadienne des droits et libertés- Analyse de la décision de la Cour suprême du Canada:	14 mars 2017

Titre	Date
Vriend c. Alberta- Examen du texte de Eugénie BROUILLET et Félix-Antoine MICHAUD: «Les rapports entre les pouvoirs politique et judiciaire en droit constitutionnel canadien: dialogue ou monologue?» - Discussion critique sur les enjeux soulevés	
Étude de cas: Les centres d'injection supervisés - Étude de la décision de la Cour suprême du Canada: Canada (Procureur général) c. PHS Community Services- Étude du projet de loi C-2: Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances- Examen d'un texte de Martine VALOIS : «La nouvelle fonction des tribunaux judiciaires dans les systèmes juridiques»- Discussion critique sur les enjeux soulevés	21 mars 2017
Étude de cas: L'aide médicale à mourir et le suicide assisté - Étude de la décision de la Cour suprême du Canada: Carter c. Canada (Procureur général)- Étude de la Loi concernant les soins de fin de vie, LRLQ, c. S-32.001- Étude de la Loi (fédérale) sur l'aide médicale à mourir [projet de loi C-14]- Discussion critique sur les enjeux soulevés	28 mars 2017
La transformation de l'État et les nouveaux modèles de gouvernance - Étude du texte de Marie-Louise PELLETIER, «Les fondements et les bouleversements de la notion de service public en droit québécois»- Étude du texte de France HOULE, «La réglementation intelligente et la gouvernance publique contemporaine»- COMMISSION DE RÉVISION PERMANENTE DES PROGRAMMES, Cap sur la performance - Sommaire, Juin 2015 (p. 1 à 29 et conclusion).- Discussion critique sur les enjeux soulevés	4 avr. 2017
Présentation des études de cas (1 ère partie)	11 avr. 2017
Présentation des études de cas (2ème partie) et bilan du cours	18 avr. 2017

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de mi-session	Le 21 févr. 2017 de 08h30 à 11h20	Individuel	40 %
Dossier thématique (en équipe de 2)	Dû le 9 avr. 2017 à 22h00	En équipe	30 %
Présentation orale du dossier	Dû le 18 avr. 2017 à 11h20	En équipe	15 %
Analyse critique	Dû le 17 avr. 2017 à 18h00	Individuel	15 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen de mi-session

Date et lieu : Le 21 févr. 2017 de 08h30 à 11h20 , DKN-1257

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Précision des réponses, utilisation des sources et qualité de l'expression	40

Remise de l'évaluation :	Examen de mi-session en classe
Directives de l'évaluation :	Les étudiants répondent à des courtes mises en situation qui permettent d'appliquer à des situations concrètes la matière vue dans le cadre du cours.
Matériel autorisé :	Examen à livre ouvert. Tout document en format papier permis. Interdiction d'utiliser tout outil électronique (ordinateur, tablette, téléphone, etc.).

Dossier thématique (en équipe de 2)

Date de remise : 9 avr. 2017 à 22h00
 Contribution au travail d'équipe 9 avr. 2017 à 22h00
 :

Par souci d'équité, peu importe la date de présentation du dossier en classe, tous les étudiant-e-s doivent respecter cette date de remise de leur dossier.

Mode de travail : En équipe
 Pondération : 30 %
 Répartition de la correction et critères : 83 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Présentation matérielle et qualité du français	3
Maîtrise des éléments de contenu	10
Utilisation des sources	4
Apport critique	4
Cohérence/cohésion	4

17 % Contribution au travail d'équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#) 20 déc. 2016 (10h26)

Directives de l'évaluation : En équipe de deux, il s'agit de constituer un dossier concernant un enjeu de politique publique ou de gestion publique. Le sujet est approuvé, au préalable par le chargé de cours, avant la fin de la 3e séance de cours. Le dossier se divise en 3 parties:

- 1) Présentation du sujet et du cadre normatif pertinent : lois et règlements applicables, directives pertinentes, jugements marquants sur le sujet.
- 2) Sélection d'un jugement concernant le sujet et analyse détaillée. Impact du jugement sur l'enjeu sélectionné.
- 3) Réflexion critique sur les rapports entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire eu égard à l'enjeu sélectionné.

Travail d'un minimum de 20 pages.

Présentation orale du dossier

Date de remise : 18 avr. 2017 à 11h20
 Évaluation par les pairs 18 avr. 2017 à 11h20
 :

L'ordre des présentations sera déterminé par tirage au sort, effectué en classe. L'horaire sera inscrit sur le site du cours. Les présentations auront lieu lors des deux dernières séances du cours, soit le 11 avril ou le 18 avril 2017.

Mode de travail : En équipe

Pondération : 15 %
Répartition de la correction et critères : 67 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Maîtrise du sujet	4
Clarté de l'exposé	2
Qualité de la présentation/support matériel	2
Apport critique/susciter la discussion	2

33 % Évaluation par les pairs

Remise de l'évaluation : Présentations orales les 11 et 17 avril 2017, suivant l'horaire inscrit sur le site de cours

Directives de l'évaluation :

La présentation est d'une durée de 30 minutes. Elle inclut la discussion sur le sujet avec le groupe, qui est animée par le chargé de cours. Un support de présentation de type Powerpoint est suggéré. Ce document sera déposé sur le site du cours après la présentation.

Analyse critique

Date de remise : 17 avr. 2017 à 18h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Présentation matérielle et qualité du français	2
Rigueur de l'analyse	6
Utilisation des sources	3
Originalité et apport critique	4

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Il s'agit de produire une analyse critique d'un minimum de 5 pages au sujet d'une des quatre séances suivantes:

- le «dialogue» entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire: la *Charte canadienne des droits et libertés*
- étude de cas sur les centres d'injection supervisés
- étude de cas sur l'aide médicale à mourir et le suicide assisté
- la transformation du rôle de l'État et les nouveaux modes de gouvernance

Le travail doit présenter une réflexion critique et originale, qui dépasse le résumé de la séance. L'étudiant-e doit, en outre, compléter la réflexion par de nouvelles sources, non présentées en classe.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99

Cote	% minimum	% maximum
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
E	0	59,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement

Consultez le règlement à l'adresse suivante : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_pour_prevenir_et_contrer_le_harcèlement_a_l_UL_2016-CA-2016_22.pdf

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcèlement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Évaluation de la qualité du français

Les étudiants doivent veiller à la qualité du français. Ainsi, pour le dossier et l'analyse critique, 0,5 point sera retranché par faute de français, jusqu'à concurrence de 10% de la valeur de l'évaluation.

Par contre, l'examen de mi-session, réalisé en classe, ne sera pas soumis à cette modalité.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une Lettre d'attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:
https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils leur offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau Fernand-Dumont regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

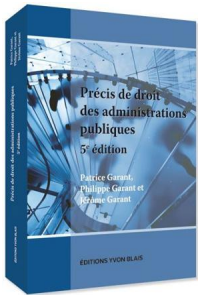
- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Précis de droit des administrations publiques



Auteur : Patrice Garant, Philippe Garant et Jérôme Garant
Éditeur : Éditions Y. Blais (Cowansville, Québec , 2011)
ISBN : 9782896354528

Liste du matériel complémentaire

CanLII

URL : [CanLII](#)

Auteur : Institut canadien d'information juridique

Date d'accès : 5 décembre 2016

Ce site pourra être utilisé pour les recherches de décisions judiciaires pertinentes (Québec et autres provinces canadiennes).

SOQUIJ

URL : [SOQUIJ](#)

Auteur : SOQUIJ

Date d'accès : 5 décembre 2016

Site de recherche de jugements québécois

ÉDUCALOI

URL : [ÉDUCALOI](#)

Auteur : ÉDUCALOI

Date d'accès : 5 décembre 2016

Excellent site de vulgarisation juridique sur les sujets les plus divers. Un bon point de départ pour une vue d'ensemble sur un sujet.

20 déc. 2016 (10h26)

Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit

URL : [Bibliothèque de l'Université Laval - Recherche en droit](#)

Auteur : Bibliothèque de l'Université Laval

Date d'accès : 5 décembre 2016

Cette page vous offre différents liens vers des bases de données permettant de trouver des articles de doctrine pertinents à votre sujet de recherche.

Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#)
- [Mozilla Firefox](#)
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#)

Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider. Pour télécharger l'application, [rendez-vous à cette page](#).

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Outre le volume obligatoire (Précis de droit des administrations publiques, 5e éd.), les références bibliographiques pertinentes sont indiquées, pour chacun des cours, à la section «Contenu et activités».

Plan de cours non officiel

20 déc. 2016 (10h26)